Cinquante-septième année. - N ° 216 A Jeudi 9 novembre 2023

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 445

34 – HÉRAULT

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTPELLIER

Ventes et cessions

437 820 947 RCS Montpellier.
AXURBAIN.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 200000.00 EUR.
Adresse : 37, Chemin de Mujolan, 34690 Fabrègues.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AGORA MOBILIER URBAIN Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 000 euros Domaine de la Poste 37, Chemin de Mujolan 34690 FABREGUES 409 791 860 RCS Montpellier AXURBAIN Société par Actions Simplifiée au capital de 200 000 euros 37, Chemin de Mujolan 34690 FABREGUES 437 820 947 RCS Montpellier AVIS DE PROJET DE TRAITE DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIETE AXURBAIN PAR LA SOCIETE AGORA MOBILIER URBAIN 1. Evaluation de l'actif et du passif de la société AXURBAIN dont la transmission à la société AGORA MOBILIER URBAIN est prévue : -Montant de l'actif : 647 863 euros -Montant du passif : 113 383 euros 2. Montant prévu de la valeur de l'actif net comptable apporté : 534 480 euros. 3. Absence d'augmentation du capital de la société AGORA MOBILIER URBAIN, société absorbante : La Société METALCO, associée unique de la société absorbante, AGORA MOBILIER URBAIN, et de la société absorbée, AXURBAIN, depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de traité de fusion au Greffe du tribunal de commerce de Montpellier, la fusion ne donne lieu à aucune augmentation de capital. De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution de parts sociales émises par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. 4. Dépôt du projet de traité de fusion Le projet de traité de fusion, établi le 6 Novembre 2023, a été déposé le 6 Novembre 2023 au nom de la société AGORA MOBILIER URBAIN, et le 7 Novembre 2023 au nom de la société AXURBAIN, au greffe du tribunal de commerce de Montpellier..